

Compte rendu de séance
Séance du 16 avril 2018

Le 16 avril 2018 à 20H15, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, PROD'HOMME Muriel, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, LEGENDRE Olivier, MOYSIE Gilles, RICOT Thierry
Excusée ayant donné procuration : Mme GAUTIER Laurence à M. FORGEARD Cédric
Excusées : Mmes : BRANCHU Nathalie, BRUNEAU Léa, LAURENT Patricia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 11/04/2018

Date d'affichage : 11/04/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS.

A été nommé secrétaire : M. FORGEARD Cédric

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire - 2018-24

Projet de rénovation de la couverture sur les logements 8 et 10 rue Angevine - 2018-25

Action sociale - 2018-26

Liste des dépenses à imputer au compte Fêtes & Cérémonies - 2018-27

Contrat d'accompagnement dans l'emploi - 2018-28

CCPF - Pass éducatif - Convention de mise à disposition du personnel - 2018-29

Projet éco-pâturage - Déclaration préalable - 2018-30

Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

réf : 2018-24

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
11 – 2018	Devis 08	LJS Bois	Eco-pâturage – Fournitures pour construction abri	2 317,55 €
12 – 2018	Devis 09	AGRILOIRE	STADE – Engrais	599,94 €
13 – 2018	Devis 10	CWA	Panneau Pocket – Application mobile	160 €
14 – 2018	Devis 11	AJIRE	14 rue Nationale – Diagnostic technique énergétique	756 €
15 – 2018	Devis 12	ADEQUAT	Serveur de stockage en réseau (NAS)	892,80 €
16 – 2018	Devis 13	SOGECO	STADE – Remplacement projecteur parking (sécurité)	912 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Projet de rénovation de la couverture sur les logements 8 et 10 rue Angevine

réf : 2018-25

Le Maire propose au Conseil municipal de choisir l'entreprise pour réaliser les travaux de réfection de la toiture des logements au 8 et 10 rue Angevine.

Devis reçu en Mairie : Bizière 24 980 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de choisir l'entreprise Bizière pour la réfection de la toiture des logements au 8 et 10 rue Angevine.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Action sociale

réf : 2018-26

Vu l'avis de la Commission Action sociale,

Le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à l'épicerie solidaire l'Oasis de la Flèche (Association d'Insertion Sociale et Professionnelle (AISP72),

Les familles dans le besoin qui s'adresseront à la Mairie pourront compléter une fiche de liaison avec l'assistante sociale. L'AISP examine et décide du statut de bénéficiaire donnant droit aux services de l'épicerie solidaire (achats à prix réduits).

Le coût pour la Commune est de 20 € par mois et par famille (engagement minimum de 6 mois à compter de la validation du dossier par l'AISP).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adhérer à l'épicerie solidaire l'Oasis.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Liste des dépenses à imputer au compte Fêtes & Cérémonies

réf : 2018-27

Le Maire explique au Conseil municipal que le Trésor public a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies.

Il précise que le budget 2018 prévoit une somme de 5 000 € sur ce poste et invite l'assemblée à préciser les différents groupes de dépenses qui seront imputés sur ce compte :

- Dépenses liées aux festivités de l'école de la Commune (Noël, spectacles, etc.).
- Dépenses liées aux cérémonies communales (fleurs, apéritifs, médailles, coupes, etc. pour des événements tels que les naissances, parrainages civils, mariages, départs à la retraite, inhumations, vœux, cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, le 11 novembre, prix des illuminations, concours des maisons fleuries, prix du fleurissement, inaugurations, accueil des nouveaux habitants, forum des associations, etc.).
- Dépenses liées aux journées citoyennes, feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles (Festiloir, Malices au Pays, soirées estivales, comice agricole, Noël, etc.)
- Repas des aînés.
- Dépenses liées aux échanges internationaux.
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adopter la liste ci-dessus des dépenses à imputer au compte fêtes et cérémonies (6232).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat d'accompagnement dans l'emploi

réf : 2018-28

Vu la délibération du 27/10/2016 portant recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, Le Maire informe le Conseil municipal de l'évolution du contrat d'accompagnement dans l'emploi en Parcours Emploi Compétences (PEC). Le nouveau dispositif permet à l'agent recruté au service technique de prolonger son contrat jusqu'au 31 octobre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire pour signer les documents afférents à la prolongation du contrat aidé dans les mêmes conditions et pour les mêmes missions que celles définies initialement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CCPF - Pass éducatif - Convention de mise à disposition du personnel

réf : 2018-29

Le Maire informe le Conseil municipal que la convention de mise à disposition du personnel auprès de la CCPF pour le Pass éducatif (Temps d'Activités Périscolaires) doit être renouvelée. Il est proposé de la renouveler jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019 (de septembre 2017 à août 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel auprès de la Communauté de Communes du Pays Fléchois sur le temps du Pass éducatif jusqu'en août 2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Projet éco-pâturage - Déclaration préalable

réf : 2018-30

Le Maire demande au Conseil municipal de l'habiliter à signer la déclaration préalable à la construction d'une cabane pour abriter des animaux, rue du Stade, dans le cadre du projet d'éco-pâturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité atteinte, décide d'habiliter le Maire à signer et déposer une déclaration préalable pour la construction d'un cabane pour abriter des animaux ainsi que toute pièce nécessaire au dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1. CCPF - PLUi

Le Maire rappelle la démarche en cours de PLUi sur le territoire. Les dates de réunions sont transmises au Conseil municipal.

Le Conseil municipal fait remarquer que les horaires des réunions ne permettent pas à des actifs d'y participer.

La phase terrain du diagnostic des zones humides est réalisée. Les agriculteurs du Conseil municipal, impliqués dans la phase de terrain, regrettent l'absence de réunion d'informations à destination des agriculteurs en amont. Ils notent également la richesse de la phase de terrain avec le bureau d'étude qui a permis de découvrir un peu plus la Commune. Ils ont été surpris par le nombre de zones humides présentes sur la Commune.

Le Conseil municipal s'interroge sur le devenir de ces zones.

2. CCPF - Voirie

Le Maire rappelle le transfert d'une partie de la compétence voirie à la Communauté de Communes du Pays Fléchois depuis le 1er janvier 2018. Ce transfert a été réalisé pour permettre à l'Intercommunalité de maintenir sa dotation globale de fonctionnement bonifiée. L'élagage et le fauchage des bernes deviennent communautaire.

3. Syndicat de l'Argance

Le Maire informe le Conseil municipal de la dissolution prochaine du Syndicat de l'Argance suite au transfert de la compétence GEMAPI.

Séance levée à 22H30

En Mairie, le 14/05/2018

Le Maire

Jean-Yves DENIS

